

en mesure, par conséquent, de prédire les tendances de l'avenir. Toujours, la liberté se perd facilement et se gagne difficilement. Nous avons besoin d'une vigilance éternelle.

J'exhorte le Comité à se consacrer à la tâche de rédiger une déclaration générale des libertés et à celle de choisir le moyen le plus sage à prendre pour que cette déclaration devienne partie intégrante de la vie nationale canadienne. Vu que nous avons déjà un État à loi fondamentale, je ne vois rien qui nous empêche d'aller plus loin dans cette voie et d'inscrire dans notre loi fondamentale la liste des droits consacrés par le temps que les deux démocraties aînées, la Grande-Bretagne et les États-Unis, ont maintes fois énoncés.

Respectueusement soumis,

ARTHUR R. M. LOWER
Professeur d'histoire
Queen's University,
Kingston, Canada.

Le 26 mai 1950

MAGAZINE PUBLISHERS ASSOCIATION OF CANADA
TORONTO, CANADA

Le 17 mai 1950

L'honorable Arthur W. ROEBUCK, K.C.,
Président du Comité spécial des droits de
l'homme et des libertés fondamentales,

Sénat du Canada, Ottawa.

Objet:

La *Magazine Publishers Association of Canada* désire attirer l'attention de votre Comité sur l'importance de mentionner la liberté de la presse d'une façon claire et explicite dans la déclaration des droits de l'homme projetée pour les Canadiens.

Notre groupement, formé pour étudier les problèmes communs aux magazines à tirage national, soumet respectueusement les points suivants à votre examen:

1. La presse canadienne, dans toutes ses sphères, rend des services indispensables pour la préservation et le développement de notre société démocratique. Le maintien courageux et sans entraves de ces services est une garantie essentielle des libertés fondamentales.

2. La presse d'une nation, si elle ne subit pas de pressions et d'entraves dans sa tâche de rassembler les nouvelles et les faits, d'explorer les idées et de leur donner une interprétation responsable, peut et doit jouer un grand rôle dans la sauvegarde des droits de l'individu et assurer ainsi le progrès constant vers la liberté et le bonheur de tous les citoyens.

3. Dans une démocratie, on ne peut rien substituer à une presse libre. Aucun gouvernement ne peut fournir un service analogue.

4. Il a été démontré que la parole imprimée est le véhicule le plus efficace qu'on ait encore imaginé pour la transmission des nouvelles, des pensées et des opinions, pour les perpétuer et les répandre. Au Canada, l'existence d'un public lettré et informé, au courant de notre histoire nationale et soucieux de ses destinées, n'est pas la moindre preuve de la valeur de publications consciencieuses et droites. Les magazines, et même tous les